

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 13 décembre 2016 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnée ci-dessous :

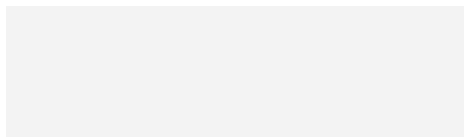
**DM2016-0074** 300, chemin du Canal Est, lot 4 864 499, du cadastre du Québec.

Autoriser l'agrandissement de l'habitation avec une marge avant minimale de 5,5 mètres et la marge avant du garage agricole existant de 9,98 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 10 mètres.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 novembre 2016.



Micheline Lussier, OMA  
Greffière adjointe